

LISTE DES HERBICIDES AGREES EN CULTURE DE CHICOREE INDUSTRIELLE

Dernière mise à jour IRBAB: 27/02/2017 (données <http://fytoweb.be>, produits pas nécessairement recommandés ou disponibles)

Substances actives	Teneur (g/L ou %)	Formulation	Nom commercial	Numéro d'agrément	Symboles de danger	Agréation selon stade chicorée	Agréation selon stade chicorée (2)	Dose/ha	Nombre d'applications	Limitations pour usage et principales caractéristiques
benfluraline	180	EC	BONALAN	7186P/B	GHS02 GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Avant le semis	/	8 L	1	- incorporation immédiate dans le sol, produit très volatile et instable, travailler éventuellement dans l'obscurité - zone tampon de 20 m avec technique anti-dérive 50% - afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.
carbétamide	300	EC	LEGURAME CARBURAME	6029P/B 9397P/B	GHS02 GHS07 GHS08 GHS09	Pré-émergence <sup>(1)</sup>  stade 1 - 4 feuilles <sup>(2)</sup>		5 L <sup>(1)</sup>  1 L <sup>(2)</sup>	1 <sup>(1)</sup>  1 - (peut être fractionné) <sup>(2)</sup>	(1) 5 L/ha contre les graminées annuelles et dicotylédones, max. 1 application - peut provoquer un freinage de la culture en préémergence (utilisé en cas de surcroissance de mercuriale annuelle), utiliser de préférence à un stade ultérieur de la chicorée (2) max. 5 L/ha par culture, max. 1L/ha par application à intervalle de min. 7 jours - action racinaire / thermosensible (se degrade plus vite à des températures élevées) / persistance faible - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique
chlorprophame	400	EC	C.I.P.C. Protex ALIACINE INTRUDER CRYPTIC	4037P/B 9563P/B 9984P/B 5479P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Pré-émergence <sup>(3)</sup>	Post-émergence <sup>(4)</sup>	2 L <sup>(3)</sup>  0,5 L <sup>(4)</sup>	1 <sup>(3)</sup>  4 <sup>(4)</sup>	(3) pré-émergence: max. 1 application par culture - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique, vaut pour CIPC Protex, Aliacine, Cryptic, Crystar - zone tampon de 10 m avec technique classique pour Intruder - max. 1 L/ha en pré-émergence mais peu présenter un manque de sélectivité sur sol léger en conditions froides et humides (source IRBAB) (4) agréation en post-émergence - max. 2 L/ha culture en pré-émergence et max. 2L/ha culture en post-émergence - max. 4 applications/culture - 0,5 L/ha, 4 applications à intervalle de 5 à 10 jours - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique - zone tampon de 10 m avec technique classique pour Intruder
			CRYSTAR	9729P/B	GHS02 GHS07 GHS08 GHS09					
diméthénamide-P	720	EC	FRONTIER ELITE ARUNDO GROMETA	9387P/B 10497P/B 10547P/B	GHS07 GHS08 GHS09	stade 1 à 8 feuilles	/	0,1 - 0,6 L	1 - 4	- action racinaire (très faible action de contact) - maximum 1 L/ha/culture - 1 à 4 applications à intervalle de 7 à 10 jours - zone tampon 20 m avec technique classique - pas efficace contre la renouée des oiseaux
éthofumésate	500	SC	BARCLAY STAPLER SC ETHOMAT 500 ETHOSIN FORTE SC FUMESIN KEMIRON SC OBELIX 500 SC TRETO 500	9052P/B 8090P/B 7110P/B 8310P/B 8595P/B 8139P/B 8084P/B	GHS09	Post-émergence <sup>(*)</sup>	/	0,2 L	doit être fractionné	- (*) utilisation uniquement recommandée à partir du stade 2 feuilles de la chicorée (source IRBAB) - on peut utiliser au maximum 1000 g éthofumésate/ha/36 mois - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique
fluazifop-P-butyl	125	EC	FUSILADE MAX	9476P/B	GHS08 GHS09	/ (Post-émergence)	/	1 - 3 L <sup>(5)</sup>	1 - 2	(5) graminées vivaces et chientend (stade 3 à 4 feuilles / max. 20 cm de hauteur) = 3 L/ha, max. 1 application OU 1,5 L/ha, 2 applications vulpin des champs, panic pied-de-coq (stade 2 à 3 feuilles) = 1 L/ha maximum 1 application repousses de céréales, ray-grass, folle avoine, jouet du vent (stade 2 à 3 feuilles) = 1,5 L/ha maximum 1 application - pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 56 jours - maximum 375 g fluazifop-P-butyl/ha/12 mois - ne jamais mélanger avec S-métolachlore et diméthénamide-P - maximum 2 applications par an pour les mauvaises herbes vivaces et le chientend - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique
isoxaben	500	SC	AZ 500 INTER ISOXABEN	7573P/B 1100P/P	GHS09	stade cotylédons à 6 feuilles	/	0,2 L	1- (éventuellement fractionné)	- application sur sol nu ou peu enherbé - autres remarques: action racinaire, n'a pas d'action foliaire sauf sur sené et ravenelle / - sensible à la sécheresse - l'utilisation de AZ peut s'intégrer dans un système de doses réduites, utiliser 25 à 75 ml en fonction du stade de la chicorée - zone tampon de 10 m avec technique classique - afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.
propyzamide	400	SC	KERB 400 SC KERB SC PROPYZAMIDE 400 SC PROPER FLO	9606P/B 1150P/P 9850P/B 9934P/B	GHS08 GHS09	Pré-émergence	et/ou Post-émergence	2,8 - 3,1 L	1- (éventuellement fractionné)	- application en pré-émergence des adventices sur sol nu - maximum 1250 g propyzamide/ ha par 12 mois - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique - Careca agréé en pré-émergence seulement
			RELVA	9892P/B	GHS07 GHS08 GHS09					
			SETANTA SC SOLITAIRE ZAMMO	9960P/B 9961P/B 10154P/B	GHS08 GHS09					
quizalofop-éthyl	50	EC	TARGA MEGAMAX TARGA PRESTIGE	10256P/B 8612P/B	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Post-émergence	/	1,25 - 3 L <sup>(6)</sup>	1 <sup>(6)</sup> , 2 <sup>(**)</sup>	- pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 28 jours - max. 1 application par culture, les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur des sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées - une huile de paraffine renforçée avec un mouillant doit être ajoutée au produit - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique (6) contre vulpin des champs, panic pied-de-coq et jouet du vent = 1 L/ha (stade jeune des adventices) jusqu'à 1,5 L/ha (adventices plus développées), max. 1 application contre repousses de céréales, folle avoine = 1,25 L/ha à 1,5 L/ha, max. 1 application (***) contre chientend (stade maximum 15-20 cm de hauteur) = 3 L/ha et 1 application OU 1,5 L/ha et 2 applications
quizalofop-P-terfuryl	40	EC	PANTERA	10435P/B	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Post-émergence	/	2,25 L	1	- pour toutes les doses DELAI AVANT RECOLTE 60 jours - contre graminées annuelles et repousses de céréales, ne pas mélanger avec un additif, max. 1 application par culture - zone tampon minimale de 1 m avec technique réduisant la dérive de minimum 90%
S-métolachlore	960	EC	DUAL GOLD LECAR	9244P/B 9777P/B	GHS07 GHS09	stade 1 à 8 feuilles	/	0,1- 0,6 L	1 - 3 <sup>(7)</sup>	- action racinaire (faible action de contact) - bonne action contre morelle noire et matricaire camomille - zone tampon de 10 m avec technique classique - maximum 1,3 L/ha/an (7) intervalle à 8 jours entre les applications, au maximum 3 applications
triflusulfuron-méthyl	50	WG	SAFARI	8475P/B	GHS08 GHS09	Cotylédons à fermeture des lignes	/	90 g	doit être fractionné	- appliqué en plusieurs fractions (5 à 30 g maximum par application) - intervalle de 7 à 10 jours entre les applications doit être respecté - faible persistance / action de contact (très faible action racinaire) - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique
<b>ADDITIFS</b>										
isodécyl-alcoolol-éthoxylate	900	SL	TREND 90	9002P/B	GHS05 GHS07	Postémergence	/	0,1 %	-	- 100 ml/100 l de bouillie pour un volume d'eau de 150-400 l/ha, en mélange avec un herbicide agréé - améliore l'adhérence et la répartition de la bouillie sur les plantes traitées, ce qui améliore l'efficacité du produit. - zone tampon minimale de 1 m avec technique classique
<b>ICONS</b>										
GHS02: inflammable	GHS05: corrosif	GHS07: irritant/ nocif		GHS08: dangereux pour la santé à long terme						